

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 11 juin 2021

Présents : Messieurs François **LACAZE**, André **SOLIGNAC**, Daniel **BURGUIERE**, Vincent **CALMELS**, Cyril **FOUET**, Mathieu **LEBRETON**, Pierre **RIGAL**, Guilhem **SOLINHAC**, Madame Monique **LIEB**, Maëlle **TALLEC**.

Excusé : Monsieur Gérard **DURAND**

Ordre du jour :

Approbation du règlement du marché du jeudi soir en période estivale.

Point sur les travaux en cours.

Acquisition de tables et de chaises pour la salle des fêtes de Gaillac.

Prix des jetons chauffage des salles des fêtes.

Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

Questions diverses.

1- Approbation du règlement du marché de plein vent en période estivale.

Monsieur le maire rappelle que nous avons rédigé, en amont, un projet de règlement pour le marché du jeudi soir. Ce projet a été examiné le 20 mai 2021 en présence de certains membres du conseil municipal et de différents organismes professionnels (Cindy LOPEZ Présidente du syndicat des marchés de commerçants non sédentaires, Benoît FAGEGALTIER Chambre d'agriculture, Michel FRAYSSIGNES Chambre de Commerce et d'Industrie, Bruno DE BARRY Commandant de la Gendarmerie de Laissac).

Quelques modifications ou compléments ont été apportés à ce règlement.

Une fois modifié nous l'avons transmis aux différents organismes qui n'ont pas formulé d'observations, Madame Cindy LOPEZ l'a validé par mail le 27 mai.

Il est demandé au conseil municipal de valider ce règlement qui deviendra définitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-approuve le règlement du marché de plein vent qui fera l'objet d'un arrêté municipal.

2 panneaux ont été commandés, ils seront placés de part et d'autre de la traversée de Gaillac d'Aveyron. Une esquisse est présentée aux conseillers.

Monsieur le maire rappelle que le 1^{er} marché de la saison aura lieu jeudi 17 juin à partir de 19 heures. à cette occasion les candidats aux élections départementales rencontreront les conseillers municipaux salle de la mairie à partir de 18 heures.

2- Point sur les travaux en cours.

« Contour du village de Gagnac »

Les travaux de goudronnage sont terminés. La signalisation sera mise en place (panneau limitant la vitesse à 30 km/h et panneaux pour les poids lourds).

Travaux à la Calquière : les travaux réalisés par le syndicat de l'eau de Recoules Prévinquières et l'entreprise FOURNIER TP sont quasiment terminés. A l'occasion de ces travaux de nouveaux poteaux en plastique le long de la RN 88 ont été installés.

Demande de Mme Boissonnade Jocelyne.

Monsieur le maire indique qu'il a reçu Madame Jocelyne Boissonnade qui demande le goudronnage de la partie communale entre sa propriété et la RN 88. Cette demande sera examinée prochainement, le souhait des élus étant que son frère Joël enlève l'intégralité des encombrants stockés encore devant chez lui.

Travaux de voirie communautaire à Lugans. Les travaux préparatoires sont terminés, le goudronnage devrait être fait la semaine prochaine.

Travaux divers :

Les travaux sur le chemin des Cayroules sont terminés.

Il est proposé de louer le tractopelle de la communauté de communes pour quelques travaux :

- pose d'une buse au Mazibran
- coupe eau à réaliser à Mézérac
- coupe eau devant chez Maëlle

La réfection du chemin qui dessert la station d'épuration de Gagnac est à prévoir de même que l'entretien du terrain.

Nous sommes dans l'attente de devis de l'entreprise FOURNIER TP pour la pose d'une buse à Lissirou ainsi que pour la réalisation de travaux d'évacuation des eaux pluviales à Lugans..

3- Acquisition de tables pour la salle des fêtes de Gaillac d'Aveyron.

Il est proposé d'équiper la salle des fêtes de Gaillac d'Aveyron en nouvelles tables. 15 tables semblables à celles acquises par le comité des fêtes seront achetées.

4- Prix des jetons chauffage des salles des fêtes.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les tarifs de location des salles des fêtes de Gagnac et de Gaillac d'Aveyron n'ont pas été révisés depuis le 1^{er} novembre 2017.

Monsieur le maire indique que depuis le système de chauffage des deux salles des fêtes a été amélioré, et qu'il convient donc de facturer cette dépense en plus du prix de la location.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer les nouveaux tarifs comme suit :

Salles des fêtes Gagnac/ Gaillac : Associat°(ayant ou non son siège social sur la commune)	GRATUIT
Salles des fêtes Gagnac/ Gaillac : Associations à but lucratif : tarif à l'année	200.00 €
Salles des fêtes Gagnac/ Gaillac : particulier résidant sur la commune	100.00 €
Organismes extérieurs à la commune : Chambre d'agriculture, FDSEA, FODSA...	GRATUIT
Salles des fêtes Gagnac/ Gaillac : Associations particulier ne résidant pas sur la commune	200.00 €
Frais de chauffage : Association ayant son siège social sur la commune	GRATUIT
Frais de chauffage : Association n'ayant pas son siège social sur la commune	1 € la ½ heure

Frais de chauffage : Particulier résidant ou non sur la commune	1 € la ½ heure
Frais de chauffage : Organismes extérieurs à la commune	1 € la ½ heure

L'utilisation de la salle des fêtes est subordonnée au versement d'une caution de 200.00 € par chèque bancaire à l'ordre du trésor public. La caution ne sera restituée qu'après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel, si aucune dégradation n'est constatée.

De même, en cas de non-respect du règlement d'utilisation de la salle, une sanction de 100.00 € sera appliquée à l'encontre du locataire.

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} juillet 2021.

5- Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

Monsieur le Maire présente le plan de la salle pour l'organisation des 2 bureaux de vote. Ce plan a été établi selon les normes sanitaires imposées par les services de la Préfecture.

Un projet de planning sera adressé par mail aux membres du conseil municipal. Si, les horaires ne conviennent pas à certains, ces derniers sont invités à se faire remplacer.

6- Questions diverses.

- Espaces conteneurs

La communauté de communes réalise actuellement dans chacune des communes du territoire des emplacements pour les conteneurs.

Nous avons reçu de nombreuses doléances des habitants de Gagnac concernant le regroupement des bacs de collecte. Finalement, il a été décidé de créer 2 nouveaux espaces, l'un à la Tioule près du terrain de pétanque et l'autre à la sortie du village direction Lugans. Le 3^{ème} situé derrière le cimetière est maintenu.

Un conteneur à verre sera installé près de l'espace conteneurs à la sortie du village., l'autre restera à la salle des fêtes.

Pour le village de Gaillac, les conteneurs du lotissement seront déplacés au monument (espace actuel), en effet le nouveau camion de collecte ne peut accéder au lotissement (passage trop étroit) de plus il est impossible pour le camion d'emprunter le chemin qui va vers Mézérac.

Les agents de la collecte ont constaté de nombreuses erreurs de tri dans les conteneurs. (Verre dans les conteneurs à ordures ménagères).

Pour Mézérac il est prévu de déplacer l'espace conteneurs près de l'arrêt de bus ou un conteneur à verre sera également installé.

Un conteneur à verre sera également placé à Lissirou.

- Adressage

Il a été recensé 345 points d'adressage, 278 numéros d'habitation et 73 plaques de rues.

Une consultation va être lancée pour la fourniture de ces plaques.

Un courrier sera adressé aux administrés les informant de leur nouvelle adresse.

- divers

La vente du Lot n°3 à Vincent GASTION a été signée.

La vente du dernier Lot est en bonne voie

La commune participera à hauteur de 50% sur le prix du caniveau placé à l'entrée de la propriété Fouet, en effet ce caniveau recueille l'eau du chemin rural.

La mise en place de la limitation de la vitesse à 50 km/h dans la traversée de Gaillac (RN 88) est en cours avec les services de la DIR

Subsiste le problème du ramassage scolaire des enfants en direction de Laissac pour lesquels il n'y a pas d'abri bus. Un courrier sera adressé à la région pour les alerter sur ce problème.

Demande pour l'installation d'un banc à Lissirou

L'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal entre minuit et 6 heures du matin est validée.

Maëlle indique que des panneaux d'information pourraient être financés par le SIEDA.